



**DEMANDE AMENAGEMENT DE FORMATION SPORTIFS DE HAUT NIVEAU
DIPLOME D'ETAT – MONITEUR NATIONAL DE SKI ALPIN ET SES ACTIVITES
DERIVEES**

Le 14 MARS 2019, la parution du Règlement délégué (UE) 2019/907 modifie les conditions d'accès au Diplôme d'Etat de ski– Moniteur National de Ski Alpin et ses activités dérivées pour les athlètes de haut niveau et impose désormais à tous les candidats la réussite à l'épreuve technique du CTT (Common training test) d'un niveau technique équivalent à l'ancien Eurotest.

Extrait de l'arrêté du 28 septembre 2023 relatif à la formation spécifique du diplôme d'Etat de ski – moniteur national de ski alpin et ses activités dérivées (Article 31) :

Les candidats étant ou ayant été inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau dans une discipline déléguée à la Fédération française de ski suivent une formation aménagée et individualisée, évaluée de manière adaptée, incluant les épreuves commune de formation issues du règlement délégué (UE) 2019/907 de la Commission du 14 mars 2019, et organisée par l'Ecole nationale des sports de montagne, site de l'Ecole nationale de ski et d'alpinisme, après avis de la section permanente du ski alpin de la commission de la formation et de l'emploi du Conseil supérieur des sports de montagne.

Pour les sportifs de haut niveau étant ou ayant été inscrits sur la liste ministérielle relevant des disciplines du ski nordique ou du biathlon, les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent qu'aux titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « ski nordique de fond » ou du diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski de fond ou du diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski nordique et ses activités dérivées.

Les candidats étant ou ayant été inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau dans une discipline déléguée à la Fédération française de ski déposeront leurs demandes d'ouverture de livret de formation auprès du directeur du Service national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme.

Le diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski alpin et ses activités dérivées est délivré par le directeur du Service national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme.

Nom : Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Mobile  : ____/____/____/____/____  Fixe: ____/____/____/____/____

 E-mail :@.....

Discipline pratiquée à Haut Niveau :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ski Alpin | <input type="checkbox"/> Ski Freestyle - précisez la spécialité : |
| <input type="checkbox"/> Saut Spécial | <input type="checkbox"/> Ski de Fond <input type="checkbox"/> Biathlon |
| <input type="checkbox"/> Combiné Nordique | <input type="checkbox"/> Snowboard - précisez la spécialité : |



Pour débiter la formation, il faut impérativement être titulaire :

1/ Du Common Training Test (CTT) Oui – précisez l'année d'obtention : Non

Ou Titulaire de l'Eurotest : Oui – précisez la date d'obtention Non

Si Non : Souhaitez-vous participer à un stage de préparation au CTT ? : Oui Non

Sont dispensés de l'épreuve technique du CTT les candidats attestant dans une des deux disciplines techniques du Slalom ou du Géant en Ski Alpin de :
Hommes : moins de 100 points FIS (dans les 5 dernières années)
Dames : moins de 85 points FIS (dans les 5 dernières années).

Licence FIS N° _____

Points FIS – Ski Alpin

N° Liste FIS	Année	Points en Slalom	Points en Géant

La FFS se charge de fournir l'attestation de points FIS demandée, pour votre dossier, par le Service national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme.

2/ Du PSC1 Oui – précisez l'année d'obtention : Non

3/ Pour les athlètes du Ski de Fond et du Biathlon :

Titulaire du B.E.E.S/DE. 1^{er} degré option ski nordique de fond :

Oui – précisez l'année d'obtention : Non

Joindre une copie des justificatifs à ce dossier

Situation actuelle :

Situation sportive : arrêt de la compétition athlète qui continue la compétition

Situation sociale : Etudiant(e) Demandeur d'emploi (Pôle Emploi)
 Salarié(e) Sans emploi (non demandeur d'emploi)
 Autre - précisez :



Parcours de formation scolaire / universitaire / autre :

Formation actuelle :

Etablissement de Formation :

Formation suivie :

Date d'entrée en formation :

Date prévue de fin de formation :

Parcours professionnel / Objectifs professionnels :

.....
.....
.....

Expériences dans le milieu associatif ³ :

Oui

Non

Précisez :

.....
.....

Commentaires éventuels que vous souhaitez ajouter (exemple : pourquoi souhaitez-vous suivre cette formation ? vos motivations....) :

.....
.....
.....



En fonction de vos disponibilités, vous souhaitez vous inscrire pour les sessions :

Rappel : le cursus spécifique « modules SHN » n'est pas ouvert aux athlètes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires

- Automne uniquement
- Printemps uniquement
- Automne ou Printemps

Date :

Signature :

Attention, votre inscription aux différents stages est à effectuer auprès de l'ENSA.

Pièces à joindre à ce dossier et à renvoyer à la FFS :

- 1/ Une Copie de l'attestation de réussite du CTT ou de l'Eurotest**
- 2/ Une copie Diplôme du PSC1 (Prévention et Secours Civiques Niveau 1)**
- 3/ Une copie du DE Moniteur National de Ski Nordique de Fond ou du BEES 1^{er} Degré option ski nordique de fond (Biathlon & Ski de Fond) pour les athlètes concernés.**

Fédération Française de Ski

2 rue René Dumont

Meythet

74960 Annecy

Itaillard@ffs.fr

La demande d'aménagement de parcours est une **démarche unique** pour faire valoir ses droits à la formation du Diplôme d'Etat de ski - Moniteur national de ski alpin et ses activités dérivées en tant que sportif de haut niveau.